

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL199

AMENDEMENT

présenté par

M. Baubry, Mme Blanc, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti, M. Guitton, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, Mme Lorho, M. Meizonnet, Mme Pollet, M. Rancoule, M. Taverner,
M. Tribuiani et M. Villedieu

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 39, substituer à la référence :

« 6-3 »

la référence :

« 16-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Cette rectification matérielle, conforme à la pratique constante, corrige une erreur de numérotation des renvois internes.